

## **Préparation de la séance du 15 décembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le huit décembre deux mille vingt et un s'est réuni, en séance publique, à la salle Loisirs et Culture sous la présidence de Madame Lea DUVAL.

**Etaient Présents :** Lea DUVAL, Maire, Julie NAVEAU, Sébastien LE COCGUEN, Sandrine GUIARD, Adjoint, Claude MARTIN, Géraldine COURTOIS et Bertrand FLEURY, conseillers municipaux délégués.  
Isabelle LUBIN, Véronique DENOS, Delphine BROUILLÉ, Gaby LAMBERDIÈRE, Frédéric RELANGE, Patrick OLIVIER, Conseillers.

**Etaient absents excusés :**

Mickaël TOIN, Stéphane RAMOND, Jocelyne SILLÉ, Hugues CORBIN, Thierry HABERT, Christian BYK

**Pouvoir(s) :**

- Madame Jocelyne SILLÉ donne procuration à Madame Julie NAVEAU
- Monsieur Mickaël TOIN donne procuration à Monsieur Bertrand FLEURY
- Monsieur Hugues CORBIN donne procuration à Monsieur Sébastien LE COCGUEN
- Monsieur Stéphane RAMOND donne procuration à Madame Sandrine GUIARD

Madame Sandrine GUIARD a été désignée secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

1. Approbation compte-rendu CM du 17 novembre 2021
2. Tarifs 2022
3. Restauration tableaux église – convention Fondation du Patrimoine
4. France Relance – Fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales »
5. Vente garages rue Dumans
6. Plan de circulation
7. Affaires diverses

### DCM n°2021-101 : Approbation de la séance du 17 novembre 2021

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve**, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2021.

### DCM n°2021-102 : Tarifs 2022

*Rapporteur : Sandrine GUIARD, 4<sup>ème</sup> adjointe*

Exposé :

Madame Sandrine GUIARD, présente les différentes propositions pour l'exercice 2022 pour les tarifs :

- De la Salle Loisirs et Culture
- De la Salle Communale, 30 rue de la Gare
- Du Cimetière
- Du Service Assainissement
- De location de divers matériel
- Des photocopies

**Il est donc proposé au conseil municipal :**

- **De valider les différentes propositions de tarif pour l'exercice 2022 (chaque tarif fera l'objet d'une fiche distincte annexée à la délibération)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Valide** les tarifs municipaux pour l'exercice 2022 figurant en annexes de la présente délibération

**Décide** de supprimer les tarifs photocopies

**Donne** tout pouvoir à madame le Maire pour faire appliquer la présente délibération

## DCM n°2021-103 : restauration tableaux église – convention Fondation du Patrimoine

*Rapporteur : Lea DUVAL, Maire*

Exposé :

Madame le Maire rappelle qu'une première tranche de travaux engagée en 2015, avait permis de restaurer 3 tableaux du retable de l'église :

- 2 tableaux latéraux du maître autel : « St François » et « St Louis guérissant les malades »
- 1 tableau central du maître autel : « Adoration des bergers »

A cette occasion, une souscription en partenariat avec la Fondation du Patrimoine avait été mise en place.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les sommes récoltées permettent aujourd'hui de démarrer une deuxième tranche qui concernerait deux tableaux supplémentaires :

- « La Cène »
- « Le Martyr de St Sébastien »

Le coût estimatif de la restauration des 2 tableaux s'élève à 12 396 euros HT.

La participation de la Fondation du Patrimoine et du club des mécènes serait de 11 103.10 euros

**Il est donc proposé au conseil municipal :**

- **d'accepter de lancer la restauration des 2 tableaux cités ci-dessus**
- **d'autoriser madame le Maire à solliciter les aides auprès de la Fondation du Patrimoine et de signer la convention ou tout autre document nécessaire à la réalisation de ce projet.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Confirme** les décisions du 30 avril 2019 (DCM n°2019-54 et 2019-55) décidant de la restauration de 4 tableaux situés dans l'église, dont un répertorié comme mobilier protégé (« La Cène »),

**Décide** de lancer une 1<sup>ère</sup> tranche de restauration de 2 tableaux, à savoir : « La Cène » et « Le Martyre de Saint-Sébastien »),

**Autorise** madame le Maire à solliciter les aides auprès de la Fondation du Patrimoine ou tout autre organisme financeur, notamment la DRAC et le Conseil Départemental,

**Charge** madame le Maire de signer la convention avec la Fondation du Patrimoine et plus généralement de conclure tous les actes et entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

## DCM n°2021-104 : France Relance « Transformation numérique des collectivités territoriales »

*Rapporteur : Lea DUVAL, Maire*

Exposé :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le plan France Relance comporte un volet « Transformation numérique des collectivités territoriales ».

A ce titre un projet de formation à destination des élus et/ou des agents a été monté.

Les devis retenus comportant 2 formations s'élèvent à 5 789 euros HT :

1. Optimiser ses compétences numériques
2. Réseaux sociaux : utiliser et communiquer

**Il est proposé au conseil, de valider cette proposition et d'autoriser madame le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du plan France Relance**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Valide** le projet de formation retenu

**Sollicite** une subvention dans le cadre du plan de relance au titre de la « Transformation numérique des collectivités »

**Autorise** madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

## DCM n°2021-105 : Vente garages rue DUMANS

*Rapporteur : Julie NAVEAU, 2<sup>ème</sup> adjointe*

Exposé :

Madame Julie NAVEAU fait part d'une offre remise par Monsieur Jimmy POIRIER pour l'acquisition de deux garages situés rue DUMANS sur les parcelles cadastrées AE 424, AE 425 et AE 426 pour une surface respective de 92 m<sup>2</sup>, 13 m<sup>2</sup> et 73 m<sup>2</sup>

**Il est proposé au conseil, de valider cette offre et d'autoriser madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Accepte** la cession à Monsieur Jimmy POIRIER de 2 garages situés 17 et 19 rue DUMANS sur les parcelles cadastrées AE 424, AE 425 et AE 426 au prix de 6 500 euros, les frais d'acte étant à la charge des acquéreurs.

**Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession ainsi que les actes à venir.

## DCM n°2021-106 : Plan de circulation

*Rapporteur : Julie NAVEAU, 2<sup>ème</sup> adjointe*

Exposé :

Madame Julie NAVEAU présente le plan de circulation arrêté au terme de l'enquête réalisée en avril auprès des belmontais, des réunions de la commission voirie élargie et de la réunion publique du 24 novembre.

**Il est proposé au conseil, de :**

- **valider ce plan de circulation,**
  - **charger madame le Maire de prendre les arrêtés nécessaires à sa mise en place**
  - **autoriser madame le Maire à faire l'acquisition de la signalisation horizontale et verticale**
  - **autoriser madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour le financement**
  - **autoriser madame le Maire à engager toutes démarches et signer tous documents utiles à la réalisation de cette délibération**
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour (dont 4 pouvoirs), une abstention et une voix contre
- **Valide** le plan de circulation tel qu'annexé à la présente délibération
  - **Charge** madame le Maire de prendre les arrêtés nécessaires à sa mise en place
  - **Autorise** madame le Maire à faire l'acquisition de la signalisation horizontale et verticale
  - **Autorise** madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour le financement
  - **Autorise** madame le Maire à engager toutes démarches et signer tous documents utiles à la réalisation de cette délibération

## DCM n°2021-107 : Droit de préemption urbain

Madame le Maire, en application de la délibération n° 2020-023 du 4 juin 2020, porte à la connaissance du Conseil Municipal les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), concernant des parcelles soumises au Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) :

Madame le Maire n'a pas fait valoir le droit de préemption dans le cadre de la vente des parcelles suivantes :

- ⊕ Section AE, parcelle n°826, 3 rue Marcel Jousse (2021-39)
- ⊕ Section AE, parcelles n°566 et 567, 12 rue de Sillé (2021-40)
- ⊕ Section A, parcelles n°356 et 1096, 325 route des Alpes Mancelles (2021-41)
- ⊕ Section AE, parcelles n°939 et 948, 1 place Dufour (2021-42)
- ⊕ Section AE, parcelle n°553, 5 Avenue de la Division Leclerc (2021-43)

## Affaires diverses

- **Distribution sacs poubelles** : 57% des usagers ont récupéré leurs sacs.
- **Démolition 16 et 18 rue de la Gare** : Point sur avancement du chantier
- **Sarthe Tourisme** : Bilan réunion du 14/12/2021 : Audit du camping en janvier
- **Mur de la Motte** : Intervention d'un Bureau d'étude structure (EVEN structure)
- **Opération vaccination à la Maison Médicale** : samedi 18 décembre 2021
- **Journée dépistage COVID** : mardi 21 décembre 2021 à la Salle Loisirs et Culture
- **Assemblée Générale Judo Club** : jeudi 16 décembre à 18h00

la séance est levée à : 19h30